Aide au maintien, à l'installation et au développement des commerces

CARCASSONNE AGGLO

Présentation du dispositif

Soutenir les investissements immobiliers des commerces situés dans les communes rurales du territoire de Carcassonne Agglo, afin de favoriser l'acquisition, la réhabilitation et la modernisation de leurs locaux commerciaux.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux entreprises commerciales ou artisanales dont l'activité de vente est prédominante et qui s'adressent à des consommateurs finaux.

— Critères d'éligibilité

Elles doivent répondre aux critères suivants :

- exercer une activité à l'année,
- implantées dans une commune de moins de 3 000 habitants
- être en phase de création, de reprise ou de développement.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont retenues, les opérations d'investissement immobilier portant sur des bâtiments à usage commercial :

- l'acquisition de locaux et frais annexes,
- les travaux d'aménagement et de rénovation.

L'assiette des dépenses immobilières éligibles doit être de 40 000 € HT minimum.

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Ne sont pas financés :

- l'acquisition du fonds de commerce,
- les travaux de reconstruction après sinistre,
- les dépenses de matériel,
- les coûts liés au logement des exploitants lorsque celui-ci se trouve dans le même bâtiment.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention représentant jusqu'à 30% des dépenses éligibles, dans la limite de 10 000 € par projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Contacter la Direction de l'Économie de Carcassonne Agglo afin de vérifier l'éligibilité du projet et de connaître les modalités de dépôt du dossier.

Organisme

CARCASSONNE AGGLO
Communauté d'Agglomération de Carcassonne

- **Carcassonne Agglo**
  1 rue Pierre Germain
  11890 CARCASSONNE Cédex 9
  Téléphone : 04 68 10 56 00
  Télécopie : 04 68 47 81 60